Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, à 18 heures.

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Yoann Conte, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h04.

Monsieur Le Maire informe d'une procuration :
Madame Sabine CONTE à Madame Lise RAYNAUD

Monsieur Le Maire procède à l'appel des membres :
Présents : Mesdames et Messieurs Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthes, Annick Boyer, Florian Bezes, Geneviève Raoulx, Daniel Argent, Gilda Julve, Juan Balsas, Guillaume Andrieu, Marie Destainville, Audrick Puel, Benjamin Gastou, Emie Blanc, Michèle Le Pallec, Béatrice Clabon, Bernard Yagues, Laurent Gimenez.

Total des membres présents : 18 sur 19
Total des membres représentés : 19 sur 19
Le quorum est atteint.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures 04.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Emie BLANC, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 06 août 2026
2) Cession de véhicules
3) Acquisition véhicule tracteur
4) Création de poste : Adjoint technique
5) Désignation délégués au Syndicat Intercommunal de cylindrage (SIC)
6) Attribution subvention sinistrés de Pomas
7) Convention ligne de covoiturage - Carcassonne Agglo/Commune
8) Attribution de subvention Culture d'Oc
9) Désignation membre Commission d'Evaluation des Charges Transférée - s – CLECT
10) Régie Maison des Pèlerins : Tarifs
11) Convention de Servitudes - AC 243
12) Frais des Congrès des Maires 2026
13) Dénomination de l'Ecole Elémentaire : Pierre DESTREM
14) Approbation Règlement Intérieur Conseil Municipal
15) Attribution de Subvention les Chats Perchés
16) Questions diverses

A la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande si l'un des membres du Conseil tient à nous faire part d'un conflit d'intérêts avec les points abordés lors du présent Conseil.

Deux membres du Conseil se manifestent, Madame Michèle Le Pallec s'abstient pour le point 8 – Attribution de subvention Culture d'Oc et Monsieur Florian Bezes se retire du vote pour le point 3 – Acquisition véhicule tracteur.

Monsieur Le Maire précise que des questions diverses ont été adressées par Madame Le Pallec et qu'elles seront abordées et traitées au fur et à mesure des points suivants :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 06 août 2026

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 août dernier leur a été adressé par mail en même temps que la convocation du présent Conseil.

Monsieur Le Maire soumet l'approbation de ce procès-verbal au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Cession de véhicules

Monsieur Le Maire informe qu'en collaboration avec son second adjoint Monsieur Barthes, la municipalité a réalisé un état de la flotte du parc municipal.

A cet effet, Monsieur Le Maire informe qu'il y a eu un constat de plusieurs véhicules et engins hors services.

Monsieur le Maire indique que la municipalité souhaite céder ces véhicules et les sortir de l'actif de la commune afin de réaliser des économies. Deux tracteurs et une nacelle sont concernés, pour un montant total de 10 000 euros, ainsi qu'un rouleau compresseur cédé pour l'euro symbolique.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Barthes afin d'apporter des informations complémentaires.

Monsieur Fabien Barthes précise qu'une convention est actuellement en vigueur avec la commune de Peyriac-Minervois, permettant la mise à disposition de leur nacelle en contrepartie de deux jours de balayeuse par semaine.

Concernant le rouleau compresseur, celui-ci a été cédé à la commune de Peyriac-Minervois pour la somme symbolique d'un euro. Une convention sera établie afin de permettre à la commune de disposer du rouleau compresseur en cas de besoin.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Acquisition véhicule tracteur

Monsieur Florian Bezes sort de la salle et se retire du vote.

Monsieur Le Maire poursuit et informe qu'au regard du constat réalisé et de l'évolution des tâches au sein du service technique, la municipalité souhaite acquérir un tracteur pour un montant de 25 000 euros à un particulier.

L'acquisition de ce bien permettra de renouveler une partie du parc municipal et de garantir aux agents de meilleures conditions de sécurité avec du matériel adapté.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabien Barthes afin qu'il apporte des précisions.

Monsieur Barthes explique que le véhicule ciblé répond aux normes de sécurité requises et présente les équipements nécessaires pour assurer de bonnes conditions de travail. Il dispose notamment d'une cabine équipée de la climatisation et du chauffage, d'un gyrophare, ainsi que des équipements hydrauliques nécessaires à l'utilisation de la pelle, notamment pour les opérations de désherbage.

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à procéder au vote de ce point :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : majorité

La proposition est adoptée à la majorité.

4) Création de poste : Adjoint technique

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la municipalité souhaite créer un poste d'adjoint technique en vue de renforcer l'équipe déjà en place.

Il précise qu'une question a été soulevée à ce sujet, puis en donne lecture : quelle est la raison de cette création de poste et pourquoi ne pas faire travailler les artisans et les entreprises locales ?

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Barthes pour y répondre.

Monsieur Barthes informe que la création de ce poste a pour objectif de renforcer le service technique communal et souligne que cette création ne remet aucunement en cause la collaboration de la municipalité avec les artisans et les entreprises locales.

Il précise également que la commune souhaite disposer d'un agent supplémentaire afin de pouvoir réaliser davantage de travaux en régie.

Madame Béatrice Clabon demande des précisions. Monsieur Le Maire apporte des exemples : tâches courantes, peinture, petits travaux divers.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Désignations délégués au Syndicat Intercommunal de cylindrage (SIC)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune dispose de deux sièges au sein du SIC.

Il propose de désigner, pour représenter la commune, Monsieur Yoann Conte et Monsieur Fabien Barthes en qualité de membres titulaires, ainsi que Monsieur Daniel Argent et Monsieur Audrick Puel en qualité de membres suppléants.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle désignation annule et remplace la précédente, celle-ci n'ayant porté que sur la désignation de deux représentants, alors que quatre représentants doivent être désignés : deux titulaires et deux suppléants.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Attribution subvention sinistrés de Pomas

Monsieur Le Maire indique qu'au regard de la catastrophe ayant récemment touché la commune de Pomas, la municipalité de Rieux-Minervois souhaite lui apporter son soutien.

À ce titre, la municipalité propose le versement d'une subvention de 1 000 euros par l'intermédiaire d'Aude Solidarité.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une urne destinée à recueillir les dons des habitants a été mise à disposition au rez-de-chaussée de la mairie. Celle-ci a été dépouillée à ce jour et a permis de collecter la somme de 1 410 euros.

Monsieur le Maire tient à remercier les mérinvillois et mérinvilloises qui se sont associés à cet élan de solidarité.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Convention ligne de covoiturage - Carcassonne Agglo/Commune

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la présente convention a pour objet d'autoriser l'EPCI à occuper le domaine public communal afin d'y implanter un ou des équipements matérialisant des points d'arrêt de covoiturage, dans le cadre du dispositif BlaBlaCar Daily et de sa ligne de covoiturage.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8) Attribution de subvention Culture d'Oc

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Culture d'Oc a procédé à une modification de ses statuts et sollicite l'attribution d'une subvention communale.

Compte tenu de la période de l'année, le mois de septembre étant déjà bien avancé, Monsieur le Maire indique que la municipalité propose d'accorder à l'association une subvention d'un montant de 300 euros.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 POUR : majorité

La proposition est adoptée à la majorité.

9) Désignation membre Commission d'Evaluation des Charges Transférée - s – CLECT

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la commune doit désigner un membre auprès du CLECT de Carcassonne Agglo. Il est proposé de désigner Madame Lise Raynaud en qualité de membre titulaire et Madame Annick Boyer en qualité de membre suppléant.

Monsieur Le Maire précise que le CLECT est une instance obligatoire en France pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis à la fiscalité professionnelle unique. Ses rôles et missions sont l'évaluation financière ; la neutralité budgétaire et l'attribution de compensation.

Monsieur Le Maire propose à Madame Raynaud d'apporter des informations complémentaires sur le mécanisme de l'attribution de compensation.

Madame Lise Raynaud en explique le fonctionnement et précise notamment que, lors d'un transfert de compétence entre une commune et la communauté de communes, les charges correspondantes sont évaluées par la CLECT et prises en compte dans le calcul de l'attribution de compensation versée à la commune.

Elle précise que, selon les charges transférées et les montants concernés, l'attribution de compensation peut être positive ou négative.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10) Régie Maison des Pèlerins : Tarifs

Monsieur Le Maire informe que, pour créer une régie pour la Maison des Pèlerins, la commune doit fixer un prix pour la nuitée. Il est proposé la somme de 10 euros.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11) Convention de Servitudes de la parcelle - AC 243

Monsieur le Maire commence par situer la parcelle et présente l'objet de la convention de servitudes.

Il explique que cette convention a pour objet de permettre le raccordement de la parcelle et prévoit notamment l'installation d'une canalisation souterraine et de ses accessoires, ainsi que la mise en place de bornes de repérage et d'un coffret.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12) Frais des Congrès des Maires 2026

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'il participera au Congrès des maires 2026. Il précise qu'à titre exceptionnel, il effectuera ce déplacement avec le groupe constitué par Monsieur Ménassi, président de l'Association des maires de l'Aude, selon les dates et modalités d'organisation fixées par ce dernier.

Monsieur Le Maire indique que son épouse l'accompagnera lors de ce déplacement et précise qu'aucun frais la concernant ne sera pris en charge par la commune, celle-ci assumant personnellement l'intégralité de ses frais de transport, d'hébergement et de séjour.

Les frais engagés par Monsieur Le Maire pour sa participation au congrès s'élèvent à ce jour à :

hébergement : 1 564,05 € ;

transport : 350,80 €.

Monsieur Le Maire précise qu'il avancera personnellement ces sommes ainsi que les autres frais liés à son déplacement et à son séjour.

Il explique que sa prise de fonction récente ne lui a pas permis d'anticiper suffisamment l'organisation de ce déplacement et que les réservations ont été effectuées en fonction des disponibilités restantes.

Monsieur Le Maire sollicite ainsi la prise en charge par la commune et le remboursement des frais engagés, comprenant les frais d'hébergement, de transport ainsi que les frais de séjour afférents à ce déplacement.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13) Dénomination de l'Ecole Elémentaire : Pierre DESTREM

Monsieur Le Maire annonce qu'il souhaite nommer l'école élémentaire de Rieux-Minervois « Pierre DESTREM »

Il rappelle que Monsieur Pierre DESTREM :

- fut maire de 1989 à 2020 ;
- a été Conseiller municipal de 1971 à 1977 sous la mandature de René Glezes ;
- a exercé les fonctions de conseiller général du canton de 1992 à 1998 ;
- et a été député suppléant de Gérard Larrat de 1993 à 1997.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

VOTE CONTRE : 1 ABSTENTION : 2 POUR : majorité

La proposition est adoptée à la majorité.

14) Approbation Règlement Intérieur Conseil Municipal

Monsieur Le Maire informe que le projet de règlement a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil par mail en même temps que la convocation.

Madame Lise Raynaud indique qu'après relecture du document, aucune modification n'a été apportée.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15) Attribution de Subvention les Chats Perchés

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la création de l'association « Les Chats Perchés » et propose l'attribution d'une subvention de 300 euros.

Madame Lise Raynaud présente l'objet de l'association et précise qu'un échange avec le vétérinaire de Rieux-Minervois a permis de définir les modalités de prise en charge et de stérilisation des chats errants au niveau communal.

Madame Lise Raynaud rappelle que la gestion des chats errants relève de la responsabilité de la commune.

Monsieur Le Maire soumet ce point au vote :

VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16) Questions diverses

Monsieur le Maire indique que plusieurs questions ont été transmises, principalement par Madame Le Pallec, Conseillère Municipale, à savoir :

a) *La doctoresse espagnole déjà engagée lors du précédent mandat doit venir s'installer sous peu sur la commune : à quelle date précisément ?*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lise Raynaud, adjointe, qui indique qu'à ce jour, aucun contrat officiel n'a été signé directement avec la commune.

Monsieur Bernard Yagues précise que l'engagement a été établi avec Graal Santé. Il interroge ensuite la municipalité sur sa participation à une prochaine réunion avec le Conseil de l'Ordre.

Monsieur le Maire précise que le dossier est soumis aux procédures de validation des instances compétentes du Conseil de l'Ordre, aux niveaux départemental et national. Il indique également que la municipalité n'a, à ce jour, pas eu de contact direct avec le médecin concerné.

En conséquence, aucune date précise d'installation ne peut être communiquée à ce stade. Le dossier suit son cours dans l'attente de l'aboutissement des démarches en cours.

b) *Qu'en est-il de la création de la future salle de boxe et de sport annoncée pour janvier 2027 ?*

Monsieur le Maire indique que la municipalité a rencontré les représentants de l'association afin d'échanger sur les travaux envisagés dans leurs locaux.

Monsieur Le Maire souligne que ces locaux n'appartiennent pas à la commune et que l'association assure, sous sa propre responsabilité, la gestion et la réalisation des travaux. La municipalité n'intervient pas dans leur mise en œuvre.

c) *Qu'en est-il de la propreté des coins « poubelles » sur le village, qui laissent à désirer, comme plusieurs fois signalé, notamment concernant le passage Beltram contre l'église où les containers sont constamment entourés de détritus et crottes de chiens ?*

Monsieur le Maire poursuit la lecture des questions et donne la parole à Madame Boyer pour répondre à celle-ci.

Madame Boyer indique que la propreté de la commune constitue une priorité pour la municipalité et précise que deux mesures ont été engagées :

- l'établissement d'un devis pour l'installation de cache-conteneurs, bénéficiant d'une subvention de 8 000 euros accordée par le COVALDEM ;
- la verbalisation systématique des infractions constatées par l'agent de police municipale.

Monsieur le Maire annonce la fin des questions diverses et sollicite l'attention du Conseil pour une présentation des actions menées et en cours par l'équipe municipale.

Monsieur Daniel Argent présente le dossier à l'aide d'un support numérique. Il énonce les travaux effectués depuis le 27 juillet 2026 :

- débroussaillement de l'ancien camping ;
- préau de l'école primaire : nettoyage au nettoyeur haute pression et peinture ;
- portes d'accès à l'école primaire ont été traitées avec de la lasure ;
- accès PMR, poussettes et peinture portillon école maternelle ;
- amélioration de la chaussée rue Emile Zola ;
- nettoyage et mise en peinture des abribus ;
- remise en eau de la Fontaine rue de la République (eau en circuit fermé) ;
- parc véhicules et matériel : 2 tracteurs vont être remplacés par 1 tracteur ;
- mise en peinture des passages piétons et diverses signalisations (cédez le passage, stop) ;
- escola Calandreta Los Cascamels & volets de l'école élémentaire ;
- réparation égout bouché : celui-ci était obstrué par des racines d'arbres qui avaient détérioré la canalisation d'eau (fuite) ;

- abattage d'un platane malade dans la cours de l'école primaire car risque important de chute d'une grosse branche et sécurisation d'autres platanes effectuée ;
- dératisation de la commune ;

Madame Béatrice Clabon demande des précisions sur les lieux d'implantation du dispositif.

Monsieur Barthes indique que celui-ci a été déployé principalement à proximité des secteurs de restauration et des commerces alimentaires, notamment dans le centre ancien, aux abords de la Maison des Jeunes et de la boulangerie, entre les deux cafés, ainsi qu'à proximité de la pizzeria Bella Volta, du Phénix et de Lo Bèl Polet.

Madame Béatrice Clabon sollicite également un déploiement au niveau du réseau d'assainissement. Monsieur Barthes précise qu'une étude est en cours et que des devis ont été demandés.

- remise en état des éclairages de l'église ;
- embellissement avec plantation à l'entrée du cimetière.

Il poursuit la présentation avec les actions en cours :

- nettoyage du parc communal ;
- nettoyage des locaux rue Jean-Bouin ;
- préparation des illuminations des fêtes de fin d'année ;
- sécurisation de l'entrée du parc municipal ainsi que des accès au stade des lions ;
- mise en place de panneaux au chemin de la Campagnette, au niveau de la calandrette.

Madame Clabon félicite les membres du Conseil municipal pour la présentation réalisée.

Monsieur Le Maire à son tour remercie Monsieur Daniel Argent pour sa présentation.

Monsieur Le Maire laisse la parole au public présent dans la salle.

Une personne demande si, dans les projets de la municipalité, l'installation d'une climatisation dans les écoles est prévue.

Monsieur Le Maire répond que les travaux commenceront pendant les vacances de la Toussaint et seront réalisés en plusieurs tranches.

Une autre question est posée concernant les poubelles, notamment les conteneurs au couvercle jaune qui ne sont pas complètement fermés. Avec le vent, les déchets peuvent en sortir et se retrouver dans les rues.

En réponse, Monsieur Le Maire indique qu'il a été envisagé, avec le COVALDEM, de tourner les conteneurs dos aux vents dominants et d'adapter leur orientation en fonction de ceux-ci. Monsieur Le Maire précise toutefois que cette solution ne s'avère pas pleinement efficace.

À la suite d'une visite du village réalisée avec les agents du COVALDEM, des conteneurs supplémentaires destinés au tri sélectif seront installés dans certaines rues afin de limiter les situations de sur-remplissage.

Monsieur Le Maire indique également que des échanges ont eu lieu avec le COVALDEM et Carcassonne Agglo concernant l'utilisation des équipements par des personnes extérieures au territoire. La possibilité d'installer un dispositif de vidéosurveillance est évoquée.

Une personne interroge ensuite la municipalité sur l'aménagement de la place Rambaud et notamment sur la remise en place des barrières.

Monsieur Barthes prend la parole et précise que, pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, les barrières peuvent rendre plus difficile la sortie du véhicule après son stationnement. Cette difficulté avait déjà été signalée à l'ancienne municipalité. Une étude sera réalisée, avec notamment la possibilité de supprimer une place de stationnement au niveau de la zone des conteneurs.

La question de la remise en place du conteneur à verre sur la place Rambaud est également soulevée. Monsieur Barthes indique que ce point est étudié avec le COVALDEM et que la suppression éventuelle d'une place de stationnement pourrait permettre sa réinstallation.

Monsieur Le Maire souligne la nécessité de concilier les besoins en stationnement et l'implantation des équipements de collecte des déchets. Il précise que l'avis des riverains sera sollicité avant toute décision concernant l'aménagement du secteur.

Monsieur Bernard Yagues indique que le retrait du conteneur avait été effectué par le COVALDEM. Monsieur Barthes précise qu'à la suite des échanges avec cet organisme, certains conteneurs pourront être retirés ou déplacés en concertation avec les habitants concernés. Il indique également que plusieurs réclamations ont été reçues et que des mesures sont à l'étude afin d'y apporter une réponse.

Monsieur Le Maire demande si d'autres questions sont à soulever.

Une personne sollicite l'intervention des services techniques municipaux pour procéder au désherbage d'une avenue. Monsieur Le Maire prend acte de cette demande.

Madame Yagues, présente dans le public, fait part de ses préoccupations concernant le déplacement des enfants de l'école élémentaire vers le lieu de restauration scolaire, notamment en période de fortes chaleurs ou de froid. Elle demande si une restauration sur place ou un transport en minibus pourrait être envisagé.

Monsieur Barthes indique que deux études sont actuellement en cours sur ce sujet et que leurs conclusions seront communiquées prochainement.

Aucune autre question n'étant soulevée par le public, Monsieur le Maire poursuit la séance.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal et le public des prochaines manifestations organisées sur la commune :

Le chouette festival du 1er au 04 octobre

Le 04 octobre vide grenier de minervois sans frontières

Le 11 octobre séances de cinéma au foyer

Le 24/25 octobre Octobre Rose par l'association les AJT

Le 31 octobre Halloween par l'association les AJT

Les brioches commencent à partir de ce samedi

Monsieur Le Maire lève la séance à 18h49.

Ce procès-verbal fera l'objet d'un affichage à compter du 5 octobre 2026.

Fait à Rieux-Minervois, le 30 septembre 2026

Madame Emie Blanc, Conseillère Municipale